

# BERTRANGE *Infos*

Site internet : [www.bertrange.fr](http://www.bertrange.fr)

Juin 2018

Une moitié de 2018 s'est déjà écoulée. Elle a été marquée, sur le plan local, par de nombreuses manifestations et je voudrais rendre hommage aux associations qui y ont contribué.

Il serait injuste de ne pas citer toutes les associations car elles participent toutes, quotidiennement, à l'animation de notre commune. Derrière ces associations il y a toujours des bénévoles et je tiens à leur adresser mes remerciements parce que ce sont des personnes qui se dévouent sans compter, ni leur temps, ni leurs efforts, pour proposer à toutes les classes d'âge de notre village, une grande variété d'animations et d'activités.

Je veux aussi remercier ceux qui, n'appartenant à aucune association, prêtent leur concours à la réalisation d'événements importants. Ils n'attendent aucun remerciement, aucune gratitude, mais ils sont toujours là, prêts à aider pour le montage et le démontage des stands, la tenue d'une buvette, ou d'une petite animation. Sans eux notre tâche serait plus lourde et plus contraignante. Il faut qu'ils sachent qu'ils ont toute notre reconnaissance. Merci pour votre altruisme et votre soutien, votre engagement et votre dévouement. Merci pour votre implication, votre présence nous sera toujours précieuse !

Autre sujet que je tiens à aborder : plusieurs arbres de notre commune sont de nouveau touchés par les chenilles processionnaires urticantes, tout comme les communes voisines de Guénange et de Bousse.

## *Editorial*

L'Agence Régionale de Santé du Grand Est a été contactée le 28 mai. Nous l'avons informée de la situation sanitaire dans la commune. Les services municipaux ont entrepris le balisage des zones touchées le long des habitations. Nous avons contacté une société spécialisée dans

le traitement de ces chenilles. Les arbres infestés sont souvent difficiles d'accès et il convient d'intervenir avec du matériel adapté. Par ailleurs, nous sommes en relation constante avec nos voisins de Guénange et de Bousse mais, malheureusement, il n'existe actuellement pas de procédés qui permettent d'éradiquer durablement ces chenilles. Comme les bois sont en bordure des habitations, il n'est pas possible de pulvériser par hélicoptère des produits phyto-sanitaires car cela pourrait avoir un effet nocif sur les personnes, en particulier les plus fragiles. La commune de Guénange a bien abattu une centaine d'arbres l'année dernière mais, cette année, le phénomène s'est propagé aux autres arbres de la forêt.

Cependant, nous ne restons pas les bras croisés, car nous travaillons avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour réintroduire des mésanges sur le site du complexe sportif, car cet oiseau se nourrit de larves et notamment de chenilles. L'inconvénient de ce système écologique c'est qu'il demande du temps. Nous avons également fait installer des pièges à base de phéromones mais leur efficacité est limitée et il n'est pas possible de traiter de cette manière l'ensemble du parc forestier.

Le Maire : Guy NOEL

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Notre village est contaminé par les chenilles processionnaires dont les poils transportés par le vent sont très urticants. Personne n'est épargné. La mairie a fait baliser tous les secteurs contaminés qui sont à éviter absolument. Elle a fait appel à un professionnel pour éradiquer les nids. Elle a exposé notre situation à l'Agence Régionale pour la Santé qui nous a simplement communiqué les conseils suivants :

- éviter la fréquentation des zones à proximité des arbres infestés,
- porter des vêtements couvrants si l'on se rend malgré tout dans ces zones.
- ne pas manipuler les chenilles et les nids.
- ne jamais balayer une procession de chenilles afin d'éviter de créer un nuage de poils urticants.
- éviter de se frotter les yeux en cas d'exposition.
- ne pas faire sécher le linge à l'extérieur par grand vent.
- prendre toutes les mesures de précaution pour éviter le contact avec les poils urticants déposés en particulier sur les pelouses, d'éviter de tondre les pelouses sous les arbres infestés.

## SUR VOS AGENDAS...

### ...EN JUIN

#### **SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...**

- Vendredi 15 : concert Amatys
- Dimanche 17 : journée champêtre - organisée par l'amicale Parachutiste
- Samedi 23 : gala modern jazz - organisé par le foyer rural
- Samedi 30 : fête de la Saint Jean - organisée par la batterie fanfare.

#### **SALLES ASSOCIATIVES...**

- Dimanche 24 : Fête de l'association APEBI

#### **ET SUR LE SITE DES ECOLES...**

- Samedi 9 : Fête des Ecoles en partenariat avec l' APEBI

### ...EN JUILLET

#### **SALLE DES FÊTES JACQUES MARTIN ...**

- Dimanche 8 : à partir de 10H Théâtre + repas organisés par le Théâtre de Nihilo Nihil.
- Dimanche 15 : Fête Nationale et Feu d'artifice organisé par la Commune et le Comité des Fêtes

#### **SALLES ASSOCIATIVES...**

LUNDI 16 : collecte de sang par l'amicale des donneurs de sang de Guénange-Bertrange et Bousse

#### **MISSION MOBILE RURALE...**

Elle tiendra sa permanence devant la mairie :  
le mercredi 20/06/2018, de 8h45 à 9h30.

En cas de besoin, contactez le : 03 82 82 85 15.

#### **GROS DÉCHETS**

Ramassage des gros déchets : **vendredi 15 juin**, sortez les la veille.

## SEMAINES ESTIVALES DE L'ARC MOSELLAN ET DU TRIATHLON

De quoi s'agit-il ?

La Communauté de Communes de l'Arc Mosellan, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle propose, en juillet et août, 12 semaines d'activités culturelles et sportives.

L'une de ces semaines, du 9 au 13 juillet, se déroulera à Bertrange et sera centrée sur le sport.

Ces semaines sont destinées aux jeunes de 11 à 17 ans, domiciliés dans l'une des 26 communes de l'Arc Mosellan. L'accueil se fera à 9h00, les activités seront menées jusqu'à midi et reprendront à 13h30. La journée se terminera entre 16h et 17h30 selon les activités (attention, toujours se référer au programme).

Nouveauté pour cette année 2018, la pré-inscription se fait en ligne via un formulaire que vous retrouverez sur le site internet de la CCAM à l'adresse :

[arcmosellan.fr/semaines-estivales](http://arcmosellan.fr/semaines-estivales) - Tel : 03 82 83 21 57

Communauté de Communes de l'Arc Mosellan - 8 rue du Moulin - 57920 BUDING.

\* Permanences : uniquement mardi de 8h30 à 11h30 ou jeudi de 13h30 à 16h30

### AMATYS EN CONCERT À BERTRANGE

Le Conseil Municipal vous invite à assister nombreux au concert donné par le chœur AMATYS, dans la Salle Jacques Martin le vendredi 15 juin prochain, à 20H.

### FEU DE LA SAINT JEAN

La Batterie Fanfare organise, le samedi 30 juin prochain la fête de la Saint Jean, dont voici le programme :

- à partir de 17h30 : Animations pour les enfants ( confection de lanternes décoratives et customisation de lampions)

- à 18h00 : Spectacle présenté par les cracheurs de feu :  
LE DUO DE L'ATTRAPE RÊVE

avec participation du public puis différentes représentations au cours de la soirée

- à 20h00 : Ouverture du bal animé par l'orchestre  
NICKY MICHEL

- à 23h00 : Spectacle d'embrasement du feu.

Petite restauration possible sur place.

Pour plus de renseignements : 06 81 64 18 97

Rédaction : Jean-Paul RAMOGNINO.

UTILES : Police municipale: 03 82 88 71 88 Mairie : 03 82 82 65 43 **Site internet : [www.bertrange.fr](http://www.bertrange.fr)**